Avis de concours
Directive 2014/24/UE ■
Directive 2014/25/UE ◯

Section I : Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) Nom et adresses [1] *(identifier tous les pouvoirs adjudicateurs/entités adjudicatrices responsables de la procédure)*

Nom officiel : **Commune de Bouillargues**			N° Siret : 213 000 474 000 14
Adresse postale : Parc municipal, Place de l'Europe			
Ville : Bouillargues	Code NUTS : FRJ12	Code postal : 30 320	Pays : **France**
Courriel : mairie@bouillargues.fr			Téléphone : 04 66 20 10 88
			Fax : 04 66 20 44 96
Adresse(s) internet Adresse principale : https://www.bouillargues.fr/ Adresse du profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr			

I.2) Procédure conjointe

☐ Le concours fait l'objet d'une procédure conjointe

En cas de procédure conjointe impliquant différents pays, législation nationale applicable relative aux marchés :

☐ Le concours est organisé par une centrale d'achat

I.3) Communication

◯ Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : *(URL)*

■ **L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante :** https://www.marches-securises.fr

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

■ **le ou les point(s) de contact susmentionné(s)**

◯ autre adresse: *(indiquer l'autre adresse)*

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées

■ **par voie électronique via** : https://www.marches-securises.fr

◯ au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

◯ à l'adresse suivante: *(indiquer l'autre adresse)*

☐ La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles. Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse : *(URL)*

I.4) Type de pouvoir adjudicateur *(dans le cas d'un avis publié par un pouvoir adjudicateur)*

◯ Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales

◯ Agence/office national(e) ou fédéral(e)

■ **Autorité régionale ou locale**

◯ Agence/office régional(e) ou local(e)

◯ Organisme de droit public

◯ Institution/agence européenne ou organisatio internationale

◯ Autre type :

I.5) Activité principale *(dans le cas d'un avis publié par un pouvoir adjudicateur)*

■ **Services généraux des administrations publiques**

◯ Défense

◯ Ordre et sécurité publics

◯ Environnement

◯ Affaires économiques et financières

◯ Santé

◯ Logement et équipements collectifs

◯ Protection sociale

◯ Loisirs, culture et religion

◯ Éducation

◯ Autre activité:

I.6) Activité principale *(dans le cas d'un avis publié par une entité adjudicatrice)*

◯ Production, transport et distribution de gaz et de chaleur

◯ Électricité

◯ Extraction de gaz et de pétrole

◯ Prospection et extraction de charbon et d'autres combustibles Solides

◯ Eau

◯ Services postaux

◯ Services de chemin de fer

◯ Services de chemin de fer urbain, de tramway, de trolleybus ou d'autobus

◯ Activités portuaires

◯ Activités aéroportuaires

◯ Autre activité:

Section II : Objet

II.1) Étendue du marché

II.1.1) Intitulé : Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur "esquisse+" pour la construction de la nouvelle salle polyvalente de Bouillargues (30) en application des articles L. 2125-1 2°, L.2172-1, *L.2431-1 à L.2431-3, L.2432-1 et L.2432-2,* R.2162-15 à R.2162-24 et R.2172-1 à R.2172-6, R.2431-1 et suivants, R.2432-1 et suivants du code de la commande publique	Numéro de référence : **202130047003**

II.1.2) Code CPV principal : [7][1][2].[0][0].[0][0].[0][0] Descripteur supplémentaire : [1, 2] [7][1][3].[1][1].[3][0].[0][4]

II.2) Description

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) [2]

Code CPV principal : [1] [7][1][2].[0][0].[0][0].[0][0] Descripteur supplémentaire : [1, 2] [7][1][3].[1][1].[3][0].[0][4]

II.2.4) Description des prestations :

La salle polyvalente aura pour objectif d'accueillir des spectacles de type gala, concert, pièces de théâtre et autres événements culturels et festifs. Elle comprendra une tribune rétractable de 300 places et une scène de plain-pied. Tous les locaux annexes nécessaires à l'accueil et au bon fonctionnement de la structure sont prévus : hall d'accueil, bureaux pour la gestion, locaux du personnel, loges et catering pour les artistes locaux techniques et de services.

Le projet comprendra également l'aménagement des espaces d'accès : parvis, stationnements, cour de service, l'aménagement paysager de la parcelle permettant de relier l'équipement aux infrastructures sportives prévues pour le complexe sportif construit sur la parcelle voisine.

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne ◯ oui ■ non

Identification du projet

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Critères de sélection des participants : [2] *(dans le cas d'un concours restreint)*

Conformité des pièces produites au regard des justificatifs demandés. Les candidats devront compléter les Dc1 et Dc2 disponible sur le site https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat et fournir les pièces mentionnées dans le présent avis de publicité et compléter les cadres de réponses téléchargeables avec le dossier de consultation.

La CC2V pourra faire application de relatif aux articles R. 2144-1 à R. 2144-7 du code de la commande publique relatifs à la demande de compléments des dossiers de candidature. En ce cas, les candidats auront un délai de cinq (5) jours ouvrés pour compléter leur dossier.

Sélection des candidatures : application de l'article L.2142-1 du CCP : aptitude à exercer l'activité professionnelle, capacité économique et financière, capacité technique et professionnelle. Et plus précisément : Capacités techniques du candidat ou des membres du groupement selon les compétences attendues ; Capacités professionnelles : références significatives du candidat ou des membres du groupement pour des prestations similaires ou équivalentes ; Appréciation des moyens humains et équipements, composition de l'équipe proposée à partir des compétences exigées ; Capacité économique et financière du candidat individuel ou du groupement ; Organisation et méthodologie de travail au sein du groupement et avec le maître d'ouvrage.

Le présent avis s'adresse à un maître d'œuvre ou une équipe de maîtrise d'œuvre disposant au moins des compétences suivantes :

- Architecture

- Scénographe

- Ingénierie structure,

- Voirie et réseaux divers

- économie de la construction,

- Acoustique,

-Ingénierie de la performance énergétique du bâtiment et démarche environnementale ;

- Aménagement paysager.

Le candidat se présentera seul ou en groupement d'entreprises ou de sociétés, conjoint avec mandataire solidaire ou en groupement solidaire. Les candidats qui souhaitent se présenter sous forme de groupement doivent l'indiquer dans le dossier relatif à leur candidature, et devront exposer le rôle et les missions de chacun des membres. Chaque membre d'un groupement devra fournir l'intégralité des pièces de la candidature pour justifier de sa capacité. Le candidat doit obligatoirement intégrer les compétences d'un architecte. Ce dernier devra être mandataire du groupement. Il devra être inscrit à l'ordre (ou équivalent si le candidat est établi dans un autre état) et autorisé à exercer en France. Les mandataires ou membres de groupement, architectes de leur état, ne pourront être mandataires ou membres d'autres groupements.

III.2) Conditions liées au marché

III.2.1) Information relative à la profession

La participation est réservée à une profession particulière ■ oui ◯ non

En application de l'article 3 de la loi 77-2 du 3 juillet 1977 sur l'architecture, le candidat individuel ou le mandataire du groupement sera un architecte DPLG régulièrement inscrit à l'Ordre des architectes

Section IV : Procédure

IV.1) Description

IV.1.2) Type de concours

◯ Ouvert

■ Restreint Nombre de participants envisagé : [ ]

ou Nombre minimal : [3] / Nombre maximal : [3]

IV.1.7) Noms des participants déjà sélectionnés : [1] *(dans le cas d'un concours restreint)*

IV.1.9) Critères d'évaluation des projets : Les projets des trois candidats dont la candidature aura été admise par le jury seront jugés en application des critères de sélection suivants, classés par ordre hiérarchique :

Critère 1 : qualité de la réponse au programme ;
Critère 2 : compatibilité du projet avec l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux.

Application des dispositions des articles R. 2162-18 et suivant du code de la commande publique, le jury examine les plans et projets présentés de manière anonyme par les opérateurs économiques admis à participer au concours, sur la base des critères d'évaluation définis dans l'avis de concours.

Il consigne dans un procès-verbal, signé par ses membres, le classement des projets ainsi que ses observations et, le cas échéant, tout point nécessitant des éclaircissements et les questions qu'il envisage en conséquence de poser aux candidats concernés.

L'acheteur choisit le ou les lauréats du concours au vu des procès-verbaux et de l'avis du jury et publie un avis de résultats de concours dans les conditions prévues aux articles R. 2183-1 à R. 2183-7 du code de la commande publique.

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.1) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation

Date : ***(11/05/2021)*** **Heure locale :** ***(12:00)***

IV.2.2) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation : [F] [R] [1]

IV.3) Récompenses et jury

IV.3.1) Information sur les primes

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s) ■ oui ◯ non

Nombre et montant des primes à attribuer : En application des articles R. 2162-20, R.2162-21 et R.2172-4 à R.2172-6 du code de la commande publique, chaque concurrent ayant remis un projet conforme au règlement du concours recevra une prime d'un montant de **12 000 euros H.T**. La rémunération de l'attributaire du marché tiendra compte de la prime reçue pour sa participation à la consultation et le montant de cette prime sera déduit du paiement de la phase APS.[2]

IV.3.2) Détail des paiements à verser à tous les participants

IV.3.3) Contrats faisant suite au concours

Le(s) lauréat(s) du concours sera/seront attributaire(s) des marchés de services faisant suite au concours ■ oui ◯ non

IV.3.4) Décision du jury

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice ◯ oui ■ non

IV.3.5) Noms des membres du jury sélectionnés : les informations sur le jury sont indiquées dans le règlement de la consultation

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.3) Informations complémentaires : Le concours restreint de maîtrise d'œuvre est passé conformément au code de la commande publique en vertu des articles R. 2162-15 à R. 2162-24, R. 2172-1 à R. 2172-6 du même code. Les candidats sélectionnés devront remettre des prestations d'un niveau "Esquisse +" sur la base du programme de travaux. Les candidatures devront parvenir avant la date et l'heure limites précitées au IV.2.2). Le maître d'ouvrage entend attribuer un marché de maîtrise d'œuvre au lauréat du concours en application de l'article R. 2122-6 du code précité.

La date prévisionnelle de début des prestations de maîtrise d'œuvre est fixée à octobre 2021 et la date prévisionnelle de commencement des travaux en janvier 2023**.** Les candidats proposeront des moyens et garanties permettant d'assurer le respect de cette échéance. Les délais qui en découlent mènent à une livraison de la salle polyvalente à l'été 2024, hors aléas.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à **2 900 000 €** comprenant la construction du bâtiment, des espaces extérieurs d'agrément et d'accès *HT*

Le dossier de candidature devra impérativement comporter les éléments suivants :

1. Lettre de candidature - habilitation du mandataire par ses cotraitants (formulaire DC1 ou équivalent) ;

2. Document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat ;
3. Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (formulaire DC2 ou équivalent) : Les candidats prouvant qu'ils sont objectivement dans l'impossibilité de renseigner les chiffres d'affaires peuvent, pour justifier de leur capacité financière, produire une déclaration appropriée de banque ou une preuve d'une assurance pour les risques professionnels, permettant au pouvoir adjudicateur d'apprécier la capacité financière du candidat à exécuter les prestations objet du marché (arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics);
4. Copie des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
5. Déclaration sur l'honneur du candidat qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du code de la commande publique conformément aux articles R. 2143-3, R. 2143-6 à R. 2143-10 et R. 2143-16 du code précité (inclue dans le formulaire DC1) ;
6. Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objets du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (inclus dans le formulaire DC2) ;
7. Attestation d'assurance en cours de validité couvrant les risques professionnels encourus par le prestataire dans l'exercice des prestations de maîtrise d'œuvre faisant l'objet du présent marché ;
8. Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
9. Pour les architectes, attestation d'inscription à l'ordre des architectes ou équivalent ;
10. L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise.
11. Références (cf. demandes dans le RC)

- Pour l'ensemble du groupement, une présentation synthétique (compétences détenues, chiffres d'affaires globaux sur les 3 dernières années, effectifs). Les candidats renseigneront le tableau fourni en annexe **(ANNEXE 1 Présentation groupement).**
- Pour l'ensemble du groupement, un dossier qui présentera une liste des principales références en lien avec l'opération envisagée ou équivalent (5 références maximum par membre du groupement) au cours des 10 dernières années précisant pour chacune d'elles le nom du maître d'ouvrage, l'importance, la complexité de l'opération, l'année de sa réalisation, la mission réellement effectuée : lauréat de concours, opérations achevées ou en cours d'exécution. Les candidats renseigneront le tableau fourni en annexe **(ANNEXE 2 Références).**
- Pour le mandataire uniquement, un diaporama présentant les mêmes références que demandées ci-dessus, présentées selon le modèle Powerpoint joint au présent dossier (**ANNEXE 3 – Diaporama références**).

Les candidats devront renseigner les trois cadres de réponse de synthèse à l'appui des éléments fournis.

Pour information et en application de l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur accepte les références sur les dix dernières années.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours		
Nom officiel : Tribunal Administratif de Nîmes		
Adresse postale : 16, avenue Feuchères CS88010		
Ville : NIMES	Code postal : 30 941	Pays : France
Courriel : greffe.ta-nimes@juradm.fr		Téléphone : 04 66 27 37 00
Adresse internet : http://nimes.tribunal-administratif.fr		Fax : 04.66.36.27.86
VI.4.2) Introduction de recours		

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours [2]		
Nom officiel : Tribunal Administratif de Nîmes		
Adresse postale : 16, avenue Feuchères CS88010		
Ville : NIMES	Code postal : 30 941	Pays : France
Courriel : greffe.ta-nimes@juradm.fr		Téléphone : 04 66 27 37 00
Adresse internet : www.telerecours.fr		Fax : 04.66.36.27.86

VI.5) Date d'envoi du présent avis

Vendredi 9 avril 2021